

Lettre Internet du SNUipp-FSU 66 du Jeudi 5 novembre 2020

Mon adhésion 2020/2021, je m'en occupe dès maintenant !

J'adhère au SNUipp-FSU [ICI](#)



Alerte sociale 1^{er} degré et Grève du Mardi 10 novembre

Les organisations syndicales SNUipp-FSU, SE-UNSA, SNUDI-FO, SGEN-CFDT, CGT Educ'Action, SUD Education avaient déposé auprès du ministère de l'Éducation nationale une **alerte sociale** (démarche préalable au dépôt d'un préavis de grève) le 31 octobre pour dénoncer la gestion de la crise sanitaire par le ministère qui dégrade nos conditions de travail déjà largement détériorées. Lire le communiqué [ICI](#)

Sans réaction du ministère à ce jour, le SNUipp-FSU et la FSU, avec FO, la CGT Educ'Action, SUD Education, le SNALC appellent à une journée de grève le

Mardi 10 novembre 2020 à Perpignan

(le lieu et l'horaire seront communiqués demain)

L'envoi de la déclaration d'intention de grève est à faire **au plus tard le samedi 7 novembre minuit**. Le modèle de message à adresser à son IEN [ICI](#)

Le modèle de lettre aux parents [ICI](#)

Face à un ministre irresponsable, qui met en péril l'école, pour éviter une nouvelle fermeture des écoles, journée de grève le mardi 10 novembre !

La priorité du service public d'éducation doit être de maintenir les écoles ouvertes tant une nouvelle fermeture aurait des conséquences scolaires et sociales dramatiques. Mais en ne débloquent aucun moyen supplémentaire et en subordonnant la mise en œuvre des gestes barrière à un « si c'est possible », le ministre de l'éducation met en péril la continuité de l'école. Priorisant une stratégie communicationnelle, il soumet les écoles à des revirements incessants et à des consignes contradictoires, les désorganisant et épuisant les personnels, en particulier les directrices et directeurs.

A l'heure où la seconde vague frappe la société, avec une circulation intense du virus sur l'ensemble du territoire, ce traitement inconséquent est irresponsable. Pour le SNUipp-FSU, il est impératif de prendre enfin la mesure des enjeux sanitaires et sociaux, de cesser de nier la réalité, de stopper la dégradation des conditions de travail et d'assurer la protection de toutes et

tous. L'école a besoin d'un plan d'urgence comprenant un recrutement massif de professeurs afin d'assurer les remplacements des enseignants malades ou vulnérables et pour organiser la mise en place d'effectifs allégés permettant non-brassage et distanciation.

Devant l'urgence de la situation, le SNUipp-FSU appelle les personnels à se mobiliser pour exiger du ministre les conditions sanitaires indispensables afin de maintenir les écoles ouvertes. Pour mettre en place immédiatement un plan d'urgence le permettant, il appelle les personnels à participer à une première journée de grève d'avertissement mardi 10 novembre pour dénoncer le manque de protection des personnels et des élèves et construit rapidement avec eux les modalités d'une mobilisation encore plus massive. Il faut une autre politique éducative qui réponde aux enjeux de l'école, qui permette une amélioration des conditions de travail et une véritable reconnaissance de nos métiers.

Pour le SNUipp-FSU 66, la politique éducative du gouvernement est nocive pour le service public d'éducation. Il nous faut la combattre mais c'est également la façon dont Blanquer l'incarne qui est devenue insupportable. **Le ministre doit partir.**

Personnels vulnérables

[La liste des 11 affections du décret 2020-521](#) est provisoirement rétablie à compter du 15/10/2020.

Voici l'extrait de la FAQ ministérielle :

« Afin de garantir la protection du secret médical, l'appartenance à l'une de ces catégories est établie par la production d'un certificat médical établi par le médecin du travail ou le médecin traitant. Ces personnels, identifiés comme tels par le médecin traitant, préviennent leur responsable hiérarchique (inspecteur de l'Education nationale, chef d'établissement, chef de service). Après avis, le cas échéant, du médecin de prévention, ils poursuivent leur activité en télétravail. Lorsque le télétravail n'est pas possible, ils sont placés en autorisation spéciale d'absence. »

Pour les personnels concernés :

1/ Demander un certificat médical à son médecin.

2/ Contacter par mail son IEN pour l'informer de la situation. Modèle de mail :

Bonjour, j'ai en ma possession un certificat médical de mon médecin traitant attestant que je suis considéré comme un personnel vulnérable. Veuillez m'indiquer si je suis placé en télétravail ou si je dois faire une demande d'ASA.

3/ Si la réponse n'arrive pas rapidement, relancer l'IEN. En télétravail, on peut assurer du travail à distance ; en ASA, on ne travaille pas.

4/ Le certificat du médecin traitant, s'il est demandé, ne peut être envoyé qu'au médecin de prévention.



Les représentants du personnel du SNUipp-FSU 66 ont ouvert une réunion avec le DASEN ce mardi 3 novembre avec la lecture du texte suivant :

L'ensemble des organisations syndicales du premier degré a déposé une alerte sociale pour dénoncer la gestion de la crise sanitaire par le ministère qui dégrade les conditions de travail déjà largement détériorées et qui met en danger la santé des élèves et des personnels. C'est totalement inédit depuis 2008 et la mise en place de la procédure d'alerte sociale pour enclencher une grève dans les écoles. Le signal de cette notification unitaire est d'autant plus fort qu'il est exceptionnel. L'ensemble de notre hiérarchie doit se rendre compte de l'état d'exaspération de la profession.

Notre Ministre a même réussi à balayer d'un revers de manche tout le travail préparatoire d'organisation de l'hommage à notre collègue Samuel Paty. Travail essentiellement réalisé par ses Recteurs-rectrices et ses Directeurs et Directrices académiques. Nous vous avons signifié notre satisfecit à propos de votre préparation lors de notre dernière entrevue. Et hop, tout ça à la poubelle ! Comme le résume si bien un de nos slogans de manifestations. Et qui a dû rattraper le coup auprès des parents d'élèves ? Saluons tout de même le comportement de certains chefs d'établissements, directrices et directeurs, qui ont tout de même maintenu les dispositifs déjà organisés avec les collectivités locales. Ne soyons pas dupes, les justifications sanitaires et de sécurité ne tiennent pas debout une minute.

Comment en sommes-nous arrivés à cette situation où un Ministre ne laisse que 60 secondes aux enseignants pour rendre hommage à leur collègue, sauvagement assassiné ? Notre Ministre se montre de plus en plus en décalage entre la vraie vie et son monde confiné. Comment peut-il affirmer encore hier matin que les groupes de 30 élèves ne sont pas la norme en lycée ? Comment justifier le fait que notre Ministre donne ses directives aux professionnels de l'Education d'abord dans les médias, et que celles-ci ne soient confirmées par écrit dans un second temps ? Ce décalage laissant les acteurs de terrain seuls face à l'incompréhension voire la colère des usagers ?

L'exaspération de la fin d'année dernière a fait maintenant place à une réelle colère chez nos collègues, même les plus patients. Vous devez prendre conscience que la pression dans les salles des maîtres et les salles des profs est en train de monter et alléger les demandes institutionnelles (comme montrer de la souplesse quant au retour des projets d'écoles).

Le Ministre doit entendre cette colère. Choyons sérieux !

En réponse, le DASEN nous a dit entendre cette colère et être conscient de ce sentiment d'exaspération des enseignants.

La demande de souplesse sur le retour des projets d'école a été notée ; une réponse sera apportée.

Dans l'attente, nous engageons les équipes des écoles qui n'ont pas encore terminé la rédaction de leur projet d'école de prendre les temps qu'il leur faudra. Prévenez votre IEN, et n'hésitez pas à nous solliciter en cas de retour négatif ou de pression de celle-ci ou de celui-ci.

Se (re)syndiquer au SNUipp-FSU !

Le SNUipp-FSU 66, c'est une équipe de 7 militants, collègues enseignant.es dans le département, déchargé.es d'une partie de leur temps de classe, qui se mettent au service des autres. Cet engagement, ils l'ont sur le temps de classe mais aussi et très largement en dehors pour accompagner des collègues convoqué.es par l'administration, répondre aux multiples mails, participer à des réunions, informer, renseigner, siéger dans les différentes instances, ... La force du SNUipp-FSU 66, c'est de pouvoir compter sur ses militants mais aussi sur les 25 membres du conseil syndical, ainsi que sur l'ensemble de ses syndiqué.es, pour élaborer les actions et les différents positionnements du syndicat sur tous les sujets d'actualité.

Rappel : 66% de la cotisation est déductible des impôts sous forme de crédit d'impôt.

Je me syndique ICI

Mail : snu66@snuipp.fr SNUipp-FSU 66 : <http://66.snuipp.fr/>

SNUipp-FSU National : <http://www.snuipp.fr>

compte twitter : [@snuipp66](https://twitter.com/snuipp66) Facebook

TEL : 04.68.50.78.44

Se rassembler pour mieux agir : [et si vous vous syndiquiez ?](#)

5 élu(e)s sur 7 à la CAPD